

**Conforme à arrêté modificatif du Bac Pro TEB (option B) AA  
du 20 juin 2013**

# **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

<b>Baccalauréat Professionnel, spécialité TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT, OPTION B : Assistant en architecture</b>			Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés ou publics non habilités, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E 11 : Mathématiques	<b>U.11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U.12</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve d'analyse et de projet architectural</b>		<b>7</b>						
Sous-épreuve E21 : Analyse d'un programme de construction	<b>U.21</b>	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Production de documents graphiques	<b>U.22</b>	3	Ponctuel écrit	6 h	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Elaboration d'éléments de présentation	<b>U.23</b>	2	Ponctuel pratique et écrit	4 h	Ponctuel pratique et écrit	4 h	CCF	

<b>E.3 : Épreuve de communication et suivi de chantier</b>		<b>7</b>						
Sous-épreuve E 31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	<b>U.31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Suivi économique d'un projet	<b>U.32</b>	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Suivi de travaux	<b>U.33</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	<b>U.34</b>	1	CCF		Ponctuel oral	30mn	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé environnement	<b>U.35</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
Français	<b>U.51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire géographie et éducation civique	<b>U.52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative (2)</b> Langue vivante	<b>UF.1</b>		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.  
Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention